



## FICHE D'INSCRIPTION

**Camp Itinérant dans le Cirque de Mafate  
Lundi 24 au Vendredi 28 Juillet 2017**

### ASSOCIATION REUNISPORT

34 chemin Kerbel- 97425 Les AVIRONS - La Réunion  
Tél : 0262 38 22 79

Prix du Séjour..... 380 €uros  
Assurance + licence Sports Pour Tous

Prix comprenant : 5 jours en hébergements et pensions complètes, l'encadrement, le Matériels, le Transport, l'Assurance..

Le projet pédagogique et planning du Camp sont à consulter en Doc Annexe.

## FICHE DE RENSEIGNEMENT

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE et LIEU de NAISSANCE de l'enfant :

Nom et prénom du père :

Profession :

Nom et prénom de la mère :

Profession :

ADRESSE HABITUELLE :

Adresse e-mail :

n° tél domicile :

n° tél bureau père :

n° tél bureau mère :

n° tél portable père :

n° tél portable mère :

Nous, soussignés, PERE / MERE / TUTEUR Légal..... inscrivons notre enfant .....au camp Itinérant dans le Cirque de Mafate qui se déroulera du Lundi 24 au Vendredi 28 Juillet 2017, **autorisons pour notre enfant :**

- toute intervention chirurgicale URGENTE, sous anesthésie LOCALE ou GENERALE, décidée par un médecin ; - les promenades, les activités et les campements en montagne ; - le transport en bus par le biais des transports privés et en commun.

Pour maintenir une ambiance agréable, chacun est invité à apporter, au groupe, bonne humeur, excellente tenue et respect à l'équipe pédagogique. Aussi, avec l'accord des parents soussignes, les organisateurs se réservent le droit de renvoyer chez eux, AUX FRAIS DE LEUR FAMILLE, ceux qui, AYANT ETE PREALABLEMENT AVERTIS, troubleraient le bon ordre ou le bon esprit du groupe. Toute sortie sans accompagnement d'un animateur étant interdite, une défaillance sur ce point entrainerait le renvoi dans les mêmes conditions.

## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

(INDISPENSABLES EN CAS D'HOSPITALISATION)

**Nom et prénom de l'assuré social :**

**Profession de l'assuré social :**

**Adresse de l'assuré social :**

**Nom et adresse de l'employeur de l'assuré social :**

**N° de sécurité social de l'assuré social :**

**Référence complète de votre centre de Sécurité Sociale :**

**Adresse de votre centre :**

**Référence de votre mutuelle complémentaire (nom, adresse et n° d'assuré) :**

**Référence de votre compagnie d'assurance familiale (nom, adresse et n° de police) :**

# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – À REmplir OBLIGATOIREMENT

## Autorisation parentale dans le cadre de la législation du droit à l'image

J'autorise

je n'autorise pas

L'association Réuni-sport a utiliser pour la diffusion et/ou la publicité dans le cadre strict de ses activités, les photographies qui pourraient être prises de mon enfant lors du séjour organisés par l'association.

Fait à

, le

## Signature des Parents

# REGLEMENT INTERIEUR AU CAMP

**ARTICLE 1** L'association RéuniSport organise un camp itinérant du lundi 24 au Vendredi 28 Juillet 2017.

**ARTICLE 2** Le séjour est réservé aux enfants âgés de 12 à 17 ans.

**ARTICLE 3** Pour le bon fonctionnement du séjour, les horaires et les lieux de RDV devront impérativement être respectés.

- lundi 24 Juillet 2017: à partir de 07h30 heures au plateau Reunisport des Avirons (chemin du Cap)
- Vendredi 28 Juillet 2017: 18 heures au plateau Reunisport des Avirons.

**ARTICLE 4 L'inscription est prise en compte lorsque le dossier de l'enfant est complet :**

- fiche d'inscription et sanitaire dûment remplie et signée ainsi que les pièces obligatoires à joindre au dossier.

- L'intégralité du paiement effectué

**Nota :** Aucune inscription (ou modification) ne sera prise par téléphone.

**ARTICLE 5** Le prix du séjour inclut le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter, les activités, l'hébergement, le transport et l'encadrement.

**ARTICLE 6** En cas d'annulation d'inscription : aucun remboursement ne sera effectué **sauf sur présentation d'un certificat médical** mentionnant « la contre-indication à la randonnée pédestre »

**ARTICLE 7** Tout signe de maladie contagieuse doit impérativement être signalée par les parents. La Structure se réserve le droit de refuser un enfant en cas de signe de maladie qui gênerait la bonne gestion du séjour. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical.

**ARTICLE 8** il est demandé aux responsables de l'enfant de respecter scrupuleusement la liste des effets et de ramener le tout dans un sac de randonnée de 20 litres au matin du lundi 24 Juillet et pour la vérification. La structure ne sera nullement tenue pour responsable des pertes ou détériorations éventuelles des biens personnels.

**ARTICLE 9** tout dommage volontaire de la part de votre enfant, devra être remboursé. Ceci exclût l'usure normale du matériel mis à disposition.

**ARTICLE 10** Au premier jour, les enfants établissent une charte de vie qu'ils devront respecter. En cas de non-respect de cette charte, des sanctions jusqu'à l'exclusion définitive pourront être prononcées.

**ARTICLE 11** Un projet pédagogique est consultable lors de l'inscription. Il définit le fonctionnement du séjour. Il est recommandé d'en prendre connaissance.

**Tout manquement au présent règlement mettra un terme à la participation de votre enfant au séjour. Cette mesure exceptionnelle se fera sans remboursement.**

## LETTRE D'ENGAGEMENT À LIRE ET À SIGNER (PARENTS ET JEUNES)

Vous avez accepté librement de nous confier votre enfant pour ce séjour et nous nous réjouissons de l'accueillir.

Afin que ce séjour en communauté se déroule dans les meilleurs conditions pour tous, il est nécessaire et indispensable que tout le monde en respecte l'esprit et les quelques règles simples qui vont constituer la base de ce document que nous vous demandons de lire attentivement avec votre enfant et de le signer. Si vous n'en acceptez pas les termes, vous pouvez, en toute liberté, inscrire votre enfant pour un autre séjour.

Association Réuni Sport, 34 chemin kerbel, 97425 LES AVIRONS  
Tel : 02 62 38 22 79. Messagerie : [reunisport@wanadoo.fr](mailto:reunisport@wanadoo.fr) <http://reunisport.net> Siret : 478 439 458 00017  
Affiliation FEDERATION FRANCAISE : SPT N° 051110280. DDJS N° 97407084

- Les règles de vie de ce séjour ne se veulent pas être une succession d'interdits mais de respect mutuel, apprentissages à la vie future de nos jeunes.
- Ce séjour est orienté vers la découverte de la nature qui demandera parfois un effort physique, toujours raisonnable et progressif, qui ne devra pas être vécu comme une astreinte mais comme une approche sportive nécessaire et bénéfique.

## **REGLEMENT INTERNE DU GROUPE**

S'agissant d'un séjour de vacances pour mineurs, des règles strictes de sécurité et de santé sont imposées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous y souscrivons pleinement.

### **LES INTERDICTIONS**

- • Interdiction absolue de fumer ou d'être porteur de quoi fumer, de détenir, d'utiliser ou de partager toute sorte de drogue, ceci pendant toute la durée du séjour
- • Interdiction absolue d'acheter ou de consommer des boissons alcoolisées
- • interdiction absolue de sortir de l'enceinte du mini camp ou de quitter le groupe a titre individuel ou collectif en l'absence d'animateur

***Toute violation de ces règles imposera un renvoi immédiat, sous la responsabilité des parents après que ceux-ci en auront été informés.***

***Aucun dédommagement, ni remboursement des frais de séjour ne sera fait.***

**Nous recommandons vivement certaines règles élémentaires de bon sens, d'hygiène et de savoir-vivre**

- • une tenue vestimentaire décente et une hygiène corporelle
- • un argent de poche fixé à 20 euros maximum remis et géré par les encadrants
- • avoir un langage correct envers le groupe et l'équipe pédagogique
- • avoir un respect du matériel qui assure notre confort

Le

**Signature des parents**

**Signature du Jeune**